



Le Groupement Pro Médiation (GPM), association qui a pour objectif la promotion de la médiation en Suisse romande, organise un :

**MODULE DE FORMATION CONTINUE
« FORMATION A LA MEDIATION FAMILIALE
PARENTS – ADOLESCENTS »**

Destinataires

Cette formation est une spécialisation de quatre jours destinée aux professionnels déjà formés à la médiation généraliste et si possible familiale et travaillant dans le champ de la famille et/ou du conflit.

Objectifs

Elle a pour objectifs d'approfondir et d'adapter les techniques de la médiation aux conflits parents-adolescents en tenant compte des spécificités du public et de la médiation intergénérationnelle (parents et adolescents n'ont ni la même place, ni le même statut/pouvoir, du fait du lien vertical de filiation).

Contenu

➤ **PSYCHOLOGIE :**

Éléments de psychologie de l'adolescent
Difficultés parentales au moment de l'adolescence de leur enfant
Éléments et outils systémiques dans les médiations parents-adolescents
Différences entre thérapie, travail éducatif et médiation familiale dans les médiations parents-adolescents
Communication avec un adolescent.

➤ **DROIT :**

Rappels sur l'autorité parentale et le statut juridique de l'adolescent

➤ **METHODOLOGIE DE LA MEDIATION PARENTS- ADOLESCENTS :**

Conditions de mise en place d'une médiation parents-adolescents
Spécificité du processus
Travail sur la différenciation des places et la filiation
Utilisation du génogramme dans les médiations parents-adolescents
Travail sur la différence de pouvoir entre parents et adolescents
Outils spécifiques dans les médiations parents-adolescents
L'impartialité du médiateur familial et le soutien des parents et des adolescents dans la médiation
La question de la confidentialité
Le champ de la médiation parents-adolescents,
Les compétences du médiateur parents-adolescents
Limites des médiations parents-adolescents

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

➤ **MONTER UN SERVICE OU UNE ACTIVITE DE MEDIATION PARENTS-ADOLESCENTS**

Les bonnes questions à se poser...

Méthodologie

Apport de contenus conceptuels et de méthodologie de la médiation familiale parents-adolescents. Interventions interactives, mises en situation, analyses de cas, remise d'un dossier à chaque participant. La formation sera au plus près des besoins des participants.

Intervenantes

Annette MOUTTET : Responsable des formations du GPM. Diplôme d'Etat de Médiatrice familiale, exerçant depuis 13 ans comme coordinatrice et Médiatrice dans les médiations familiales parents-adolescents. Titulaire d'un Master en Droit, Master en Sciences de l'Education option analyse de pratiques professionnelles, d'un diplôme d'éducatrice spécialisée. formation en systémie, psychogénéalogie et psychodrame.

Céline ANTARAKIS : Formée à la médiation familiale, exerçant comme coordinatrice et médiatrice dans un dispositif de médiation parents-adolescents. Titulaire d'une licence en Sciences de l'Education. A travaillé longuement dans des actions de réinsertion avec des adolescents en rupture scolaire.

Lieux et dates

Module 1 : 5 et 6 novembre 2010, à Genève

Module 2 : 3 et 4 décembre 2010, à Genève

Les renseignements complémentaires concernant le lieu précis vous parviendront après réception de votre inscription.

Finances et inscriptions

Le cours aura lieu avec un minimum de 8 participants.

Le prix de la totalité du cours est de fr 850.- (800.- pour les membres du GPM).

Une **attestation de cours** sera remise à chaque participant à la fin du module.

L'**inscription** se fait au moyen du talon ci-dessous, à retourner à l'adresse suivante :

GROUPEMENT PRO MEDIATION – 17 rue Necker – 1201 Genève

Je soussigné(e) m'inscris au module de formation continue « médiation familiale parents-adolescents », les 5 et 6 novembre ainsi que les 3 et 4 décembre 2010, à Genève

Nom		Prénom	
Adresse postale			
Adresse électronique		Portable	
Formation en médiation		Profession	
<input type="checkbox"/> Je suis membre du GPM		<input type="checkbox"/> Je désire devenir membre du GPM	

Je m'engage à verser la totalité du prix du cours après confirmation de l'ouverture du cours. Tout désistement doit être annoncé par écrit au GPM. **En cas de désistement intervenant 10 jours avant le début du cours, et quels qu'en soient les motifs, l'intégralité du prix de formation sera retenu ou exigé.**

Lieu, date et signature